

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

## Déclaration de Maladie

N° W19-536988

ND: 33289



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8890

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : CHEIKHA ABOU EL KACIR

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0661 319 317

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

DR. ABDELLAH BELGAZ

SPECIALISTE

Enfant - Ménopause - Neuromusculaire  
11, Rue Attaf Massouh Al-kari - Casablanca  
TEL: 05 22 86 32 62 - GSM: 06 61 42 45 88

Date de consultation : 10 JUIL 2020

Nom et prénom du malade : CHEIKHA

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

16 JUIL 2020

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 10/06/2020

Signature de l'adhérent(e) :



| RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES |                   |                       |                                 |  |
|--------------------------------|-------------------|-----------------------|---------------------------------|--|
| Dates des Actes                | Natures des Actes | Nombre et Coefficient | Montant détaillé des Honoraires | Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes   |
| 10 JUIN 2020                   |                   | 1                     | 230                             | INP : 09101845<br>Dr. Abdellah DELLA<br>SPECIALISTE<br>Enfant - Nouveau-né - Nouveau<br>11, Rue Alphonse-Askan - 06130 |
|                                |                   | 5                     | 15                              |  |

| EXECUTION DES ORDONNANCES  |         |                       |
|--|---------|-----------------------|
| Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur                                       | Date    | Montant de la Facture |
| PHARMACIE DES HABOUS<br>MESFI QUI Mounia<br>73, El Vérité<br>100<br>11.05.22 | 10-6-22 | 134 62                |

| AUXILIAIRES MEDICAUX                  |                   |        |     |     |     | Montant détaillé<br>des Honoraires |  |
|---------------------------------------|-------------------|--------|-----|-----|-----|------------------------------------|--|
| Cachet et signature<br>du Particulier | Date des<br>Soins | Nombre |     |     |     |                                    |  |
|                                       |                   | A M    | P C | I M | I V |                                    |  |
|                                       |                   |        |     |     |     |                                    |  |
|                                       |                   |        |     |     |     |                                    |  |
|                                       |                   |        |     |     |     |                                    |  |
|                                       |                   |        |     |     |     |                                    |  |

Docteur Abdellah BELGAS  
Pédiatre

Spécialiste des Maladies de l'Enfant,  
Nourrisson et Nouveau-Né



الدكتور عبد الله بالڭاس

طبيب الأطفال

إختصاصي في أمراض الطفل والرضيع

Casablanca, le

10.06.2020

الدار البيضاء، في

Melle CHELKHA Meryem

TETRAXIM VACCIN

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1.  
Ain sebaâ Casablanca  
TetraRxim inj b1 ser 1 dose  
P.P.V : 134,60 DH  
6 118001 08072-

Dr Abdellah BELGAS

Dr. Abdellah BELGAS

SPECIALISTE

Enfant - Nourrisson - Nouveau Né  
11, Rue Abou Hassan Askari - Casa  
Tél: 05 22 86 32 62 - GSM: 06 61 42 45 88

134 62  
1  
PHARMACIE DES HABOUS  
MED. LOUI Mounia  
13 Bd. Victor Hugo  
Casablanca  
Tél.: 05.22

إقامة كنزي - 11، زنقة لافواري - الطابق الأول - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 86 32 62 - الفاكس : 05 22 86 32 72

Résidence Kenzi -11, Rue Lavoisier - 1er Etage - Casablanca -Tél. : 05 22 86 32 62 - Fax : 05 22 86 32 72

E-mail : drbelgaspediatre@hotmail.fr - البريد الإلكتروني : Urgences : 06 61 42 45 88